

Annexe 1 : priorités nationales identifiées par chaque pays dans le cadre de l'appel à projets de CEBioS pour l'établissement et le suivi d'indicateurs de biodiversité

Lors de l'atelier de formulation qui a eu lieu à Bujumbura en janvier 2025, les éléments suivants sont ressortis comme prioritaires pour le présent appel à projets au niveau national pour les 3 pays éligibles. N'hésitez pas à contacter les points de contact de votre pays pour toute information.

Les cibles du [Cadre Mondial pour la Biodiversité](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf) peuvent être consultées ici, page 9, section H : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

1. Priorités identifiées pour le Bénin

Point de contact : M. Augustin Orou Matilo, Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (matilorou[at]yahoo.fr)

Pour voir toutes les cibles du Bénin telles que publiées sur le portail de la CDB : <https://ort.cbd.int/fr/national-targets?countries=bj>

Indicateurs phares : Priorités du Bénin (CMB= Cadre Mondial pour la Biodiversité)

Indicateurs	Cibles Concernés dans le CMB	Thématiques
A1. Liste Rouge des écosystèmes (RLIE)	Cible 2	Conservation et restauration des écosystèmes
A2. Étendue des écosystèmes naturels	Cible 1	
3.1 Couverture des aires protégées (AP) et autres mesures efficaces de conservation par zone	Cible 3	Conservation et restauration des écosystèmes
A3. Index de la Liste Rouge	Cible 4	Gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles
A5.1. Pourcentage des stocks halieutiques marins se trouvant à des niveaux biologiquement viables	Cible 9	Gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles
A6.1. Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes	Cibles 4, 5, 6, 7, 9, 10, 21	Gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles

2. Priorités identifiées pour le Burundi

Point de contact : Ir. Longin NDAYIKEZA, Direction des Forêts, Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), ndayilkeza2009[at]gmail.com

Thématique et cibles prioritaires dans le cadre de l'appel à projets

Mettre en place un cadre d'échange et de collaboration et de concertation de toutes les parties prenantes

a) Thématiques prioritaires

- Tendances des écosystèmes : Liste rouge nationale des espèces et des écosystèmes
- Services écosystémiques (détermination de la valeur économique des services écosystémiques)
- Espèces exotiques envahissantes
- Evaluation du stock halieutique (poissons)

b) Cibles spécifiques à prioriser

*Pour voir toutes les cibles du Burundi telles que publiées sur le portail de la CDB:
<https://ort.cbd.int/fr/national-targets?countries=bi>*

Cibles nationales du Burundi prioritaires	Indicateurs prioritaires liés
Cible 2: D'ici à 2030, au moins 10% des zones d'écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés et qui fournissent des biens et services écosystémiques sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière à garantir l'intégrité écologique et la connectivité.	<i>Superficie des zones dégradées, liste rouge des écosystèmes</i>
Cible 4: D'ici à 2030, les habitats et les espèces menacés sont connus et classés suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution par des pratiques de conservation et de gestion durable in-situ et ex-situ et, gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.	<i>Liste rouge des écosystèmes</i>
Cible 6: D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes, leurs étendues et leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses, afin d'éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer leurs impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques.	<i>Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes</i>
Cible 10: D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la résilience, l'efficacité, la productivité à long terme de ces systèmes de production, la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des fonctions et services écosystémiques.	<i>Superficie de zones définies dans les plans, nombre de plans ayant pris en compte les zones, stocks halieutiques (et pourcentage se trouvant à des niveaux biologiquement viables)</i>
Cible 11: D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles sont restaurés, sauvegardés et renforcés, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.	<i>Services fournis par les écosystèmes</i>

3. Priorités identifiées pour la République Démocratique du Congo

Points de contact : à la Direction du Développement Durable, Ministère de l'Environnement et Développement Durable, M. Nicky Kingunia Ineet (ineet.nicky[at]medd.gouv.cd; ineetnicky[at]gmail.com) et M. Daniel Mukubi (dannymukubi[at]gmail.com).

Pour voir toutes les cibles nationales de la République Démocratique du Congo telles que publiées sur le portail de la CDB : <https://ort.cbd.int/fr/national-targets?countries=cd>

Cibles prioritaires
Cible 2 : Restauration de 30% des paysages dégradés d'ici 2030
Cible 3 : Conservation de 30% du territoire national à travers un réseau bien relié d'Aires Protégées et d'Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (AMCE)
Cible 5 : Utilisation de la faune sauvage
Cible 6 : Espèces exotiques envahissantes et leur contrôle
Cible 9 : Gestion durable de la faune sauvage
Cible 21 : Accès à tous à l'information relative à la biodiversité
Cible 22 : Promotion des droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales
Indicateurs prioritaires
Les indicateurs phares et de composantes
Zone en cours de restauration
Pourcentage de stock halieutique se trouvant à un niveau fiable
Liste rouge des écosystèmes
Etendue des territoires des PACL intégrées dans le système national de conservation

Les cibles du [Cadre Mondial pour la Biodiversité](#) peuvent être consultées ici, page 9, section H : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>